



PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 114 - DECEMBRE 2013

SOMMAIRE

46 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Cohésion Sociale

Arrêté N °2013350-0001 - Arrêté portant autorisation d'extension du Centre d'Accueil pour demandeurs d'Asile (CADA) "Paysages Lot" géré par l'association CEIS	1
Décision N °2013350-0002 - Annonce d'autorisation	4



PRÉFET DU LOT

Arrêté n °2013350-0001

**signé par
le Préfet du Lot**

le 16 Décembre 2013

**46 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Cohésion Sociale
Pôle Inclusion Sociale**

Arrêté portant autorisation d'extension du
Centre d'Accueil pour demandeurs d'Asile
(CADA) "Paysages Lot" géré par l'association
CEIIS



PRÉFET DU LOT

**Direction départementale de
la cohésion sociale et de la protection
des populations**

**Arrêté portant autorisation
d'extension du Centre d'Accueil pour demandeurs d'Asile (CADA)
« Paysages Lot » géré par l'association CEIIS**

LE PREFET DU LOT,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU Le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.312-1, les articles L.313-1 à L.313-9, section première relative aux autorisations et agréments, les articles R.313-7-1 et R.313-2, fixant les dispositions générales en matière d'autorisation, de création, d'extension ou de transformation des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- VU La circulaire en date du 19 août 2011 relative aux missions des CADA et aux modalités de pilotage du dispositif national d'accueil ;
- VU L'arrêté préfectoral du 22 avril 2002 portant création du CADA « Paysages Lot » pour une capacité de 26 places ;
- VU L'arrêté préfectoral du 20 septembre 2006 autorisant l'extension du CADA de 15 places et portant sa capacité à 41 places ;
- VU L'arrêté préfectoral du 15 juillet 2013 autorisant l'extension du CADA de 41 à 51 places ;
- VU La circulaire du 5 avril 2013 relative aux appels à projets départementaux pour la création de 1000 nouvelles places de CADA au 1^{er} décembre 2013 et l'addendum reportant l'ouverture au 1^{er} avril 2014 ;
- VU le dossier de demande d'extension de 30 places déposé par l'association CEIIS gérant le CADA « Paysages Lot » ;
- VU L'avis émis par la commission de sélection du département du Lot le 3 juillet 2013 ;
- VU La décision ministérielle du 16 décembre 2013 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Lot ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'extension de 30 places du CADA « Paysages Lot », géré par l'association « Comité d'Etudes et d'Informations pour l'Insertion Sociale » (CEIIS) à CAJARC est autorisée à compter du 1^{er} avril 2014. Cette extension porte la capacité totale du CADA « Paysages Lot » à 81 places.

Article 2 : Les caractéristiques de l'établissement seront modifiées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux ;

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot et notifié à la structure ;

Article 4 : L'autorisation d'extension est valable sous réserve d'une visite de conformité prévue à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles.

Article 5 : Les conditions de retrait total ou partiel de la présente autorisation et de contrôle de l'établissement sont celles prévues aux articles L. 313-8 alinéa 3 et L. 313-13 et suivantes du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, le président de l'Association CEIIS, le directeur du CADA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cahors, le 16 DEC. 2013

Le Préfet du Lot





PRÉFET DU LOT

Décision n ° 2013350-0002

**signé par
le Préfet du Lot**

le 16 Décembre 2013

**46 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Cohésion Sociale
Pôle Inclusion Sociale**

Annonce d'autorisation



PRÉFET DU LOT

Cahors, le 16 décembre 2013

Objet : Appel à projets pour la création de 1000 nouvelles places de CADA.

Monsieur le président,

Dans le cadre de l'appel à projets cité en objet, vous avez bien voulu présenter un projet et je vous en remercie.

En application du premier alinéa de l'article R313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, je vous informe que votre projet a été classé en première position par la commission de sélection.

Ainsi j'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu pour faire l'objet d'une autorisation d'extension à compter du 1^{er} avril 2014.

Sur le fondement de l'article R313-7 du code de l'action sociale et des familles, la présente lettre de notification et l'arrêté préfectoral correspondant seront publiés le 17 décembre 2013 au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet

Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

Monsieur Jean-Louis FRAYSSE
Président du Comité d'études et d'Informations
pour l'insertion sociale (CFIIS)
158, Avenue Germain Canet
46160 CAJARC